

L'actu centrée

Septembre 2024

P. 08

LPP : une réforme nécessaire

P. 10

Le combat pour la biodiversité ne se décrète pas, il se vit au quotidien !

P. 12

Élection à la Cour des comptes

P. 17

Tamedia ou les tribulations d'un marchand de papier

Votations du 22 septembre

P. 06

Libérons l'esprit d'entreprendre :
OUI à la loi sur l'imposition allégée
des entrepreneurs (LIPP).

Le Centre
Genève



Septembre 2024



Rédacteur en chef : Pablo Garcia Herrera • Editeur Responsable : Vincent Gillet

4 éditions p/an - L'actu centrée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Le Centre Genève • Boulevard de la Cluse 9, 1205 Genève

T. 022 328 20 11 • info@lecentre-ge.ch • <https://ge.le-centre.ch> • facebook.com/Lecentregeneve
Imprimé en 850 exemplaires • Imprimerie Multicolor • Via Monnet 6, 1214 Vernier

L'édito

Libérons l'esprit d'entreprendre !



Philippe Rochetin,
Président du Centre Genève

Les rentrées politiques genevoises

nous rappellent le dynamisme de notre démocratie et le millésime 2024 ne fait pas exception. Cet automne sera ponctué de nombreux référendums cruciaux pour notre canton : imposition des personnes physiques et de l'outil de travail des entrepreneurs, tarifs des billets TPG, formation des professeurs de l'école primaire, réforme de la prévoyance LPP, autant de sujets qui définiront la façon d'appréhender la mobilité, la retraite et l'éducation des Genevois.

Le 22 septembre prochain, nous aurons à nous déterminer sur la réforme LPP, l'allègement de l'imposition de l'outil de travail des entrepreneurs, le raccourcissement de la formation des enseignants de l'école primaire et l'initiative sur la biodiversité. Au-delà des enjeux particuliers que représente chaque objet de votation, ils ont tous un point commun : ils nous forcent à nous interroger sur notre confiance en la capacité individuelle de nos concitoyens à s'impliquer pour améliorer notre pays et en notre capacité collective à leur offrir les meilleures conditions pour réussir dans leurs actions !

L'entrepreneur qui se lance dans la création de sa PME, en investissant toutes ses ressources, son énergie, sans compter ses heures, et qui travaille fort pour la faire grandir, pour offrir des emplois et participer à la prospérité de notre canton doit savoir que la société le soutient par une imposition incitatrice et équitable des ressources matérielles qu'il a investies, son outil de travail.

Tout comme l'étudiant qui décide d'embrasser le plus beau métier du monde, celui d'enseigner, de transmettre le savoir et de préparer ses élèves

à devenir les citoyens de demain doit savoir que nous lui garantirons la meilleure formation possible, en pensant d'abord à l'excellence de son cursus avant de gratter des économies de bouts de chandelle en amputant inutilement d'une année sa formation.

La mère de famille dont la carrière a été interrompue et se retrouve constituée de petits salaires et de temps partiels au prix de son formidable engagement familial doit savoir que sa prévoyance LPP sera revalorisée pour rétablir l'équité à la hauteur de ses sacrifices.

La lutte contre le dérèglement climatique et la sauvegarde de notre biodiversité sont l'affaire de tous mais tout particulièrement des familles paysannes qui vivent et comprennent la terre mieux que quiconque, qui savent la préserver car elle est leur héritage autant que leur outil de travail. Les agriculteurs entreprennent depuis longtemps les changements nécessaires pour faire coexister leur mission de sécurité alimentaire et de préservation de la nature, ils doivent savoir que nous leur faisons confiance pour augmenter la part des terres dévolues à la biodiversité tout en garantissant notre bien-être alimentaire au lieu d'imposer des objectifs contre-productifs et brutaux.

Libérons l'esprit d'entreprendre, l'envie de s'engager pour améliorer notre quotidien, la volonté de changer la vie en offrant les meilleures chances de réussite à toutes celles et ceux qui osent construire l'avenir !

Le Centre se tiendra toujours à leurs côtés.

Votations du 22 **À la une** septembre



P. 06

Imposition des entrepreneurs

**Une entreprise,
c'est comme une
montgolfière...**

P. 08

Réforme de la LPP

**LPP : une réforme
nécessaire**

P. 10

Initiative biodiversité

**Le combat pour la
biodiversité ne se décrète
pas, il se vit au quotidien !**

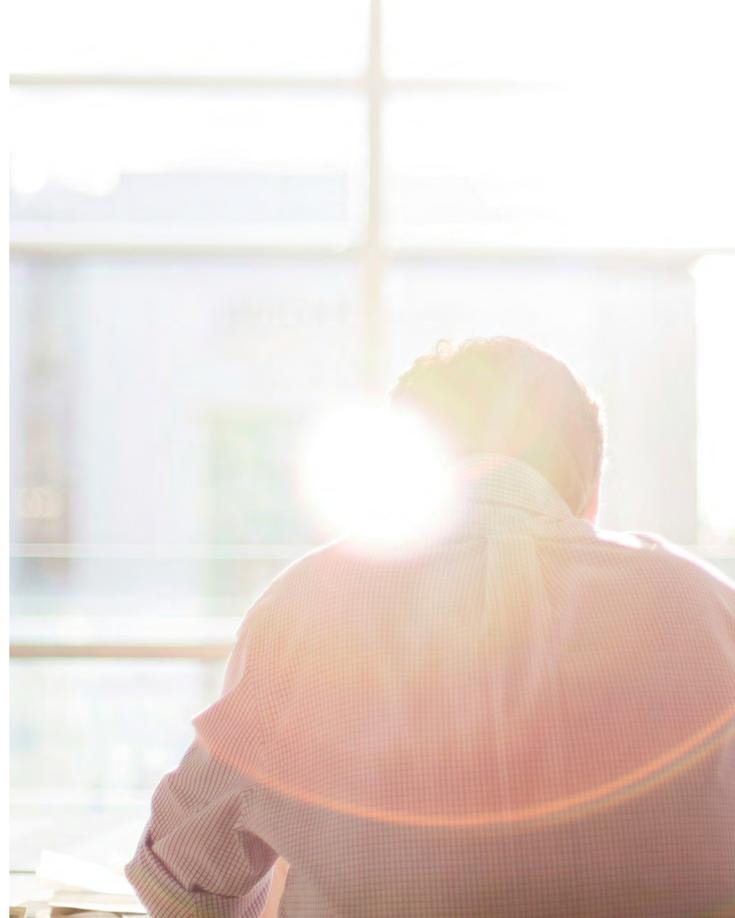
Imposition des entrepreneurs

Une entreprise, c'est comme une montgolfière...



Sébastien Desfayes,
Député au Grand Conseil

Faisant écho à l'allègement de la fiscalité des familles et de la classe moyenne, le Grand Conseil genevois a accepté une réforme de l'imposition de l'outil de travail des entreprises avec pour objectif de mettre fin à un impôt injuste grevant les actions non cotées et, partant, la capacité d'investissement des entrepreneurs dans leur propre PME et la compétitivité générale de l'économie genevoise.



Un impôt qui côtoie les nuages

Dans le régime fiscal genevois, l'impôt sur l'outil de travail est le 5ème niveau d'imposition qui taxe la fortune et les ressources des sociétés et de leurs propriétaires. En effet, Genève prélève un impôt sur le bénéfice des entreprises, un impôt sur le revenu par l'imposition sur le salaire perçu par l'entrepreneur en tant que salarié (cadre), un impôt sur le revenu frappant les dividendes versées par la société à l'entrepreneur, un impôt sur la fortune de l'entrepreneur (dont font notamment parties les actions de sa société), et enfin, un impôt sur l'outil de travail, c'est-à-dire sur les valeurs de rendement et des fonds propres d'une société représentant la somme de la fortune, des réserves et des actifs d'une société.

Cette double imposition pour l'entrepreneur qui se voit imposé, à la fois, au niveau de sa société et au niveau personnel lorsqu'il perçoit des dividendes, un salaire et sur sa fortune qui contient des titres de la société conduit à un résultat inévitable : une réduction des fonds disponibles pour réinvestir dans son entreprise, limitant sa croissance, ses gains d'innovation et la compétitivité de sa société.

¹ Administration fiscale cantonale, préavis financier, PL 13345, juin 2023.

² Unternehmensgründungen in der Schweiz: Neuer Rekord knapp verpasst, Dun & Bradstreet, 2023, Zurich.



Le taux de l'impôt sur l'outil de travail est de 1,01% à Genève, soit non seulement le plus fort de Suisse mais également dix fois plus élevé que le taux le plus faible parmi les cantons suisses. De plus, Genève ne prévoit aucun rabais ou abattement avec l'imposition de l'outil de travail. La compétitivité intercantonale de Genève en prend un sacré coup !

Il n'est, dès lors, pas étonnant que de nombreuses entreprises soient tentées par une délocalisation chez nos voisins vaudois où l'impôt sur l'outil de travail est de 0,8% avec un rabais allant jusqu'à 60% de l'imposition des actions non cotées des sociétés.

Décrochons les sacs de sable !

Le projet de loi pour l'allègement de l'imposition de l'outil de travail propose la réduction de cet impôt de 80% pour les actions non cotées jusqu'à une valeur de 10 millions de francs et de 40% au-delà de ce montant.

Cette réforme ne concerne pas n'importe quel possesseur d'actions, il y a des critères précis afin que cet allègement serve à celles et ceux qui développent une activité économique, stimulent la croissance et créent des emplois dans notre canton. La diminution de l'impôt sur l'outil de travail s'adresse uniquement aux entrepreneurs domiciliés à Genève, qui possèdent au moins 10% des actions non cotées de leur entreprise et qui y sont salariés pour leur activité principale.

Pour notre canton, cela représente environ 4300 entrepreneurs touchés par cet allègement fiscal correspondant à un impact financier de 30 millions de francs pour l'État¹.

En votant OUI à cette réforme en faveur des entrepreneurs actionnaires dans leur propre société on corrige, dans le même temps, une injustice fiscale flagrante. Cet impôt sur l'outil de travail se base sur la valeur théorique des actions et prélève des ressources sur une valeur non-réalisée puisque la société n'est pas vendue au moment de la taxation. Les entrepreneurs sont ainsi moins incités à investir puisque cet argent injecté dans la société sera, à la fois, immobilisé et taxé.

Remettre de l'air chaud dans le ballon

En 2022, seules 8% des nouvelles créations d'entreprises ont eu lieu à Genève contre plus de 18% à Zurich². Ce manque d'attractivité comparé de notre canton trouve son explication à travers un faisceau de conditions dont l'une des plus importantes est la manière de valoriser fiscalement une entreprise.

Car moins d'impôts, c'est aussi plus de ressources disponibles à réinvestir dans son entreprise pour développer de nouveaux produits, stimuler l'innovation et créer de nouveaux emplois pour accroître sa production. En d'autres termes, on améliore la compétitivité de l'entreprise sur son marché et l'économie en général.

Les jeunes entreprises ne seront pas en reste puisque la création de start-up dans notre canton sera encouragée par cette réforme car ce sont elles qui vont bénéficier de nouvelles ressources indispensables pour financer leur développement particulièrement onéreux dans les secteurs innovants des technologies de pointe et la recherche.

En résumé, l'allègement de l'imposition de l'outil de travail est une réforme fiscale équilibrée pour les entrepreneurs, améliorant la compétitivité genevoise par rapport à ses voisins, libérant des ressources financières pour investir et qui participe à la croissance économique dans notre canton. Nous en serons toutes et tous les bénéficiaires à travers l'augmentation des revenus fiscaux à long terme grâce à des entreprises qui se développent et grandissent.

Le 22 septembre prochain, votons OUI à la réforme de l'imposition sur l'outil de travail !

LPP : une réforme nécessaire



Vincent Maitre,
Conseiller national

Le 22 septembre prochain, nous nous prononcerons sur la réforme de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Son but est non seulement de renforcer le financement du 2ème pilier et de maintenir globalement le niveau des rentes, mais surtout d'améliorer la couverture des personnes à temps partiel avec des bas revenus. Car si la réforme prévoit une baisse du taux de conversion de 6,8% à 6,0% dans le but d'adapter le deuxième pilier à la hausse de l'espérance de vie et à des rendements trop faibles sur les marchés, elle a aussi pour but de moderniser notre système de prévoyance aux réalités nouvelles de notre société.



Rappelons que lorsque la LPP est entrée en vigueur en 1985, il était normal de travailler toute sa vie pour un seul employeur et cela à 100%. Aujourd'hui, les temps partiels sont de plus en plus fréquents et de plus en plus de salariés travaillent pour plusieurs employeurs à la fois. La réforme prévoit des améliorations réelles pour ces catégories aujourd'hui fragilisées en matière de couverture de deuxième pilier.

Quelques exemples concrets :

La réforme de la LPP renforcera la couverture des plus jeunes :

Prenons l'exemple d'un jeune de 26 ans qui cumule trois emplois différents rémunérés respectivement 30'000 francs pour chaque emploi. Avec le système actuel, sa prévoyance professionnelle est insuffisante car le seuil d'entrée de la déduction de coordination dans la LPP s'applique séparément à chaque emploi. Avec la réforme, ce ne sera plus le cas. Concrètement, son salaire assuré passera de 12 825 francs à 72 000 francs et sa future rente sera nettement plus élevée, soit 19 872 francs au lieu de 4 360 francs.



La réforme améliorera nettement la prévoyance des femmes :

Aujourd'hui de nombreuses personnes (surtout des femmes) travaillant à temps partiel ne cotisent pas ou très faiblement au deuxième pilier. Avec la réforme, leur couverture sera nettement améliorée. Ainsi, une femme de 35 ans avec deux enfants à charge et qui décide de travailler à temps partiel (60%) et dont le salaire est de 48'000 francs par an, verra sa rente LPP augmenter de 10% à la retraite par rapport au système actuel.

Un supplément de rente pour les plus de 50 ans :

Les personnes qui atteindront l'âge ordinaire de la retraite dans les quinze ans suivant l'entrée en vigueur de la réforme obtiendront un supplément de rente, car elles n'auront pas suffisamment de temps pour constituer un avoir de vieillesse qui puisse compenser la baisse du taux de conversion minimal. Ainsi, 75% des femmes de la génération de transition toucheront un supplément de rente pouvant aller jusqu'à 2'400 francs par an.

La réforme favorisera l'accès au travail des plus de 55 ans :

La réforme prévoit une baisse des cotisations salariales pour les salariés de plus de 55 ans. Cela améliorera nettement leur accès au marché du travail et réduit ainsi les risques de chômage.

La réforme de la LPP est équilibrée et juste. Elle permet d'adapter notre deuxième pilier aux réalités du XXIème siècle et constitue un réel progrès pour les femmes et les bas revenus. Pour des retraites solides, votons OUI à la réforme de la LPP le 22 septembre prochain !



Initiative biodiversité

Le combat pour la biodiversité ne se décrète pas, il se vit au quotidien !



Patricia Bidaux,
Députée au Grand Conseil

Le Centre Genève appelle à voter **NON** à « l'initiative biodiversité » le 22 septembre prochain. Ce n'est pas un vote contre la biodiversité, la protection du patrimoine naturel exceptionnel de notre pays ou contre la défense de l'environnement. C'est un vote de raison en faveur d'une approche concertée dans la gestion de notre milieu naturel, prônant une participation commune de tous les acteurs et des incitations plus fortes en faveur de la biodiversité et de l'exploitation durable et respectueuse des terres arables en Suisse.

Dédramatiser le débat pour comprendre les vrais enjeux

Les partisans et les opposants à l'initiative biodiversité sont tous deux animés par des convictions profondes. Les uns défendent leur pratique durable de la protection de la biodiversité dans le cadre de la production alimentaire, tandis que les autres se battent pour un engagement global envers la nature. La réalité, comme souvent, est complexe. Chacun reconnaît, à sa manière, l'importance cruciale de la nature. Mais ce sont les méthodes pour la préserver qui créent la divergence. Pour mieux appréhender cette différence, il est nécessaire de souligner les liens étroits entre notre travail de la terre, notre rapport à la nature, et nos besoins collectifs en tant que communautés humaines.

Les agriculteurs n'ont pas attendu cette initiative pour protéger la biodiversité !

L'agriculture exige un engagement envers la nature, quelles que soient les pratiques actuelles ou passées du métier. Les méthodes industrielles des « Trente Glorieuses » sont révolues depuis longtemps ; ce qui se passe aujourd'hui dans nos campagnes n'a plus rien à voir avec cette époque.

Cependant, un élément demeure, c'est le mandat fondamental qui définit l'identité du monde agricole : produire des biens alimentaires pour garantir la sécurité et le bien-être de la communauté.



Cette initiative semble présenter une idée simple, mais les initiants sous-estiment gravement l'impact de ce texte. Ils prétendent qu'en créant des sanctuaires pour la biodiversité, il n'y aura aucune répercussion sur les activités du pays, telles que la production d'énergie, le tourisme et la production de biens alimentaires.

Le Conseil de l'Europe, tout comme la Suisse, approuve les conclusions des Nations unies sur la biodiversité. En novembre 2023, l'UE a annoncé qu'elle exigera de ses membres la restauration de la nature sur au moins 20% terres européennes et des océans d'ici 2030. Cependant, cette exigence tient compte des particularités nationales, comme les contextes sociaux, économiques, et culturels, ainsi que les caractéristiques régionales, locales et la densité de la population.

En Suisse, la biodiversité est déjà protégée par un article constitutionnel, géré par les cantons, ce qui permet de respecter ces spécificités cantonales. L'initiative biodiversité, en revanche, propose une gestion fédérale centralisée. Cette centralisation inquiète les agriculteurs, car elle pourrait entraîner de nouvelles lois et ordonnances fédérales, ignorant la diversité des situations cantonales. La première couche du millefeuille ne tardera à prendre forme sous l'effet de nouvelles lois mais surtout de nouvelles ordonnances fédérales. Les ordonnances fédérales modifiant les règlements en cours imposés aux paysannes et aux paysans sont modifiées 3 à 4 fois par année. Elles ne tiennent pas compte des diversités des situations de chaque cantons... c'est ainsi qu'on en arrive à des aberrations où la date de fauche des foins devient fédérale or il est évident que les différences entre les cantons en termes de maturité des foins est importante.

Si la Suisse n'a pas atteint ses engagements pris lors de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, à savoir réserver 17 % de son territoire à des zones protégées¹, ce n'est pas la faute des agriculteurs. Actuellement, 19% des surfaces agricoles suisses (195'000 hectares) sont déjà consacrées à la sauvegarde et la promotion de la biodiversité, soit bien plus que les 7% exigés par les conditions fédérales pour les paiements directs à l'agriculture.

Les emprises sur les terres agricoles, telles que prévues par cette initiative, rendront impossible ce que les initiants réclament pourtant à cor et à cri : une économie agricole circulaire. Des choix seront inévitables ! Ce n'est pas simplement une question de maintenir ou non des surfaces agricoles, mais de protéger notre capacité à subvenir à nos besoins les plus fondamentaux.

Chaque hectare que l'on soustraira à l'agriculture pour le convertir en « sanctuaire » est un hectare de moins pour produire des biens alimentaires de qualité, respectueux de l'environnement, et ancrés dans les traditions locales. Ajoutons à cela les conséquences indirectes que cette initiative pourrait entraîner. En limitant la surface cultivable, on rend l'accès à la relève paysanne plus difficile, elle qui est déjà confrontée à d'innombrables défis, se verra encore plus découragée.

Un déplacement de l'impact environnemental vers l'étranger

En conclusion, il ne faut pas se leurrer : une réduction de la production locale de biens alimentaires entraînera un recours accru aux importations, avec tout ce que cela implique en termes d'empreinte carbone, de dépendance alimentaire, de délocalisation des impacts environnementaux et sociaux. Il est paradoxal de constater que, sous couvert de protéger la biodiversité, cette initiative pourrait augmenter les émissions de CO2 dues au transport de denrées, tout en encourageant des pratiques agricoles moins respectueuses écologiquement et socialement ailleurs dans le monde.

Cette initiative, en imposant des restrictions sur l'utilisation des espaces protégés, limitera également le développement des infrastructures nécessaires aux énergies renouvelables, compromettant ainsi les objectifs de neutralité carbone et de sécurité énergétique récemment votés par une large majorité du peuple suisse. Les infrastructures telles que les barrages et les parcs éoliens pourraient être empêchées de se développer, rendant caduques les efforts pour une transition énergétique plus durable, nous rendant également plus dépendants de l'approvisionnement énergétique acquis à l'étranger.

En votant contre, Le Centre Genève défend la cohérence : il est crucial de soutenir une agriculture locale, respectueuse de la biodiversité, tout en assurant la souveraineté alimentaire de notre pays. Ce que nous mangeons doit venir d'ici, de notre terre, cultivée par nos paysannes et nos paysans, avec des pratiques qui ne cessent de s'améliorer, alliant un avenir durable pour le développement de la biodiversité et la sécurité alimentaire.

Le 22 septembre prochain, votons NON à l'initiative biodiversité !



Élections

Élection à la Cour des comptes

Depuis le 1er janvier 2007, la Cour des comptes assure un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des 45 communes, des institutions de droit public (par ex. HUG, TPG, SIG et Aéroport) et des organismes subventionnés. Elle réalise des audits de conformité et de performance, évalue les politiques publiques et procède à la révision des comptes de l'État. Elle vise à améliorer les prestations publiques et à s'assurer du bon usage des deniers publics. La Cour peut être sollicitée par toute personne. Comme lors de la dernière élection, le PLR, le PS, Le Centre et les Vert-e-s font liste commune pour l'élections des magistrates et magistrats.



Nathalie Brender,
candidat du Centre
à la Cour des comptes

La liste 3 « Nos compétences au service de Genève (PLR-PS-Le Centre-Les Vert-e-s) » s'est constituée tout d'abord dans la volonté de fonctionner collégalement et s'engage à favoriser le dialogue entre la Cour des comptes, les autorités genevoises et les autres instances de contrôle. Nos engagements s'orientent vers le service à la collectivité afin d'offrir des réponses concrètes aux demandes de la population, dans un esprit de transparence et d'application rigoureuse des normes d'audit et d'évaluation.

Nous avons également à cœur de défendre l'indépendance de la Cour qui a prouvé son utilité et sa pertinence. Ses missions permettent d'améliorer et guider les politiques publiques. Renforcer les capacités de révision des comptes de l'État est aussi l'un de nos objectifs ! C'est notre priorité d'améliorer les prestations publiques au service de la population.

Face aux défis qui attendent notre canton – enjeux sociaux et économiques, maîtrise des deniers publics, transition numérique de l'État – nos candidates et candidats sont prêts à accompagner et soutenir la bonne marche de nos institutions.

Le 22 septembre prochain, je vous invite à voter compact pour une liste qui a fait ses preuves et s'engage au service des Genevois !

La liste n° 3 « Nos compétences au service de Genève (PLR - PS - Le Centre - Les Vert-e-s) » présente une équipe de six personnes (trois titulaires et trois suppléant-e-s) disposant de compétences complémentaires et d'une riche expérience dans les domaines d'activité de la Cour.

Nos candidats aux postes de magistrates et magistrats titulaires :



Sophie Forster Carbonnier

Sophie Forster Carbonnier est l'actuelle présidente de la Cour des comptes où elle siège depuis 2019. Elle a notamment piloté des audits sur le service des votations et élections, sur la procédure d'adjudication des services de sûreté de Genève Aéroport et sur les aides financières Covid-19. Économiste de formation, elle a été députée et a travaillé pour des organisations internationales et l'administration fédérale.



Pierre-Henri Pingeon

Expert-réviseur agréé et titulaire d'un master en administration publique de l'IDHEAP, Pierre-Henri Pingeon a travaillé pendant 30 ans au sein d'un grand cabinet d'audit, les 14 dernières années en tant qu'associé responsable pour le secteur sans but lucratif en Suisse. À ce titre, il a dirigé l'audit de nombreuses entités autonomes genevoises, et collaboré avec la Cour pour la révision des comptes consolidés de l'État. Il a également corédigé le manuel comptable de l'État de Genève.



Fabien Mangilli

Fabien Mangilli est titulaire d'un brevet d'avocat et d'un doctorat en droit. Il occupe depuis dix ans le poste de directeur des affaires juridiques à la Chancellerie d'État. Auparavant, il a exercé pendant dix ans la fonction de secrétaire parlementaire au secrétariat général du Grand Conseil. Par sa riche expérience, il dispose de compétences reconnues en droit public, notamment sur le fonctionnement des institutions, la protection des données et la transparence, la procédure administrative ainsi que les droits politiques.

Nos candidats aux postes de magistrates et magistrats suppléants :



Frédéric Varone

Frédéric Varone est professeur de sciences politiques à l'Université de Genève. Il est un spécialiste de l'évaluation des politiques publiques. Pendant la magistrature 2019-2024, il a notamment piloté les missions sur les Bains des Pâquis et Genève Plage, le Léman Express ou la surfacturation des SIG.



Nathalie Brender

Nathalie Brender est professeure et responsable de la filière Économie d'entreprise à la Haute école de gestion de Genève. Elle enseigne la gouvernance, l'audit et l'analyse financière. Titulaire d'un diplôme d'experte comptable, elle possède une solide expérience en audit, gestion des risques et reporting financier acquise dans le secteur privé et au sein d'organisations à but non lucratif.



Laurent Thurnherr

Laurent Thurnherr est avocat, membre du Conseil municipal de sa commune et a été pendant quatre années juge d'instruction militaire. Ces diverses casquettes l'ont amené à pratiquer les administrations communales, cantonales et fédérales, à mener des enquêtes pénales et administratives, ainsi qu'à évaluer la conformité au droit de projet publics et de pratiques d'autorités administratives.

De la parole aux actes !

Le 12 juin dernier, la Ville de Thônex a vécu un moment important de son histoire actuelle : l'ouverture du Conseil des habitants¹. Bruno da Silva, maire de Thônex, a voulu lancer la première instance de ce genre sur la rive gauche, en adaptant un concept déjà éprouvé à Vernier et à Lancy. Un moment tout de joie et d'émotion, pour le jeune magistrat thônésien comme pour la population, venue en nombre ce soir-là. Portrait et premiers pas d'une démarche placée sous l'angle de la proximité, de la responsabilité et de la solidarité.



Bruno da Silva,
Maire de Thônex

« La politique, c'est vous »... c'est le message central qu'adressent les autorités politiques de la Ville de Thônex à ses habitants. Elles encouragent ces derniers à faire part de leurs préoccupations, de leurs idées, de leurs envies... bref de participer à la vie de leur commune.

Citoyens suisses ou étrangers, femmes ou hommes, jeunes ou moins jeunes, travaillant depuis des années à Thônex ou nouvellement installés, les membres du Conseil des habitants pourront s'exprimer et transmettre des propositions aux autorités communales, qui se sont d'ores et déjà engagées à prendre en compte leurs décisions.

Ce Conseil aura une mission importante, un rôle central pour la ville. Ses membres auront l'occasion unique de mettre le doigt sur ce qui fonctionne... ou ce qui pourrait être amélioré. Mais aussi partager leurs interrogations, leurs projets... et pourquoi pas leurs rêves pour leur commune. Avant de proposer aux autorités politiques des projets et/ou des solutions.

Une tradition ancestrale

Cette manière de se rassembler pour discuter du quotidien, du bien-être de tous, dans le respect, n'est pas nouvelle. On la retrouve dans toutes les cultures, sur tous les continents : du pow-wow des Indiens d'Amérique à la palabre traditionnelle en Afrique, en passant par les réunions sous un baobab ou un chêne... voire même autour d'un feu... comme en Suisse, le 1er août.

¹<https://www.thonex.ch/social/conseil-des-habitants/>



Photo : DR

De la parole aux actes !

Parmi les thèmes évoqués, deux ont particulièrement rassemblé les suffrages : les « besoins de citoyens en matière de sécurité publique communale » et « faire vivre le quartier ».

Tout au long de la démarche, les membres du Conseil des habitants auront l'occasion d'échanger sur leurs idées, leur vision respective de la commune. De les défendre s'ils ne sont pas d'accord entre eux, dans le respect et l'écoute. D'admettre les différences de vue. De chercher ensemble des solutions acceptables pour toutes et tous.

Découvrir et écouter l'autre !

Cette commune de plus de 17'000 citoyens a la chance de compter sur une grande diversité de population. Au lieu de s'arrêter sur des langues différentes, des origines éloignées, des cultures méconnues – bref, sur les aspects qui séparent - le Conseil des habitants veut mettre l'accent sur ce qui rassemble et sur les projets à mener ensemble.

Au-delà de cette agora communale, ils pourront découvrir les autres habitants de leur quartier, faire connaissance avec d'autres thônésiennes et thônésiens. Après avoir parlé de l'aménagement des espaces publics, de l'accessibilité de l'administration communale ou de faire vivre le quartier avec les jeunes qui s'entraînent sur les terrains de City-Sports, les participants ne se verront plus de la même manière. Ils se regarderont, s'écouteront... se « frotteront » à d'autres sensibilités... pour un intérêt commun : Thônex !

Quelle que soit l'origine, l'âge, le statut ou le lien avec Thônex, avec ou sans droits de vote, la parole sera donnée à tous les membres du Conseil. Parce qu'être citoyen ne doit pas forcément rimer avec « papiers » : c'est surtout la volonté de participer à la vie de sa collectivité. Tout au long des quatre tables délibératives (le 5 octobre, le 9 novembre et le 23 novembre 2024, puis le 18 janvier 2025), cette volonté pourra se traduire en idées et en démarches pragmatiques, adressées à la Ville de Thônex.

« Ensemble, on va plus loin »

Pour Bruno da Silva, un proverbe - souvent cité, mais qui résume tout - s'inscrit un filigrane du Conseil des habitants : « Tout seul on va plus vite ; ensemble, on va plus loin ». Cette aventure du Conseil est ainsi la manière d'illustrer les valeurs autour desquelles il construit sa vie et son activité politique : la proximité, l'égalité des chances, la responsabilité et la solidarité !

Aujourd'hui, à quelques jours de la première table de discussion, on a envie de souhaiter à Thônex un bon voyage démocratique !

Genève

Sans arrêt

Berne

Transparence en matière de santé : la bataille continue !



Vincent Maitre,
Conseiller national

Près de 5% de plus, telle est l'augmentation prévue des primes d'assurance maladie pour 2025 selon les premières projections avant l'annonce officielle de l'Office fédéral de la santé (OFSP) prévue à la fin du mois de septembre. Une véritable spirale inflationniste devenue totalement hors de contrôle et qui pèse de plus en plus lourdement sur le budget des ménages.

Or, régulièrement, des mesures sont prises par les autorités pour faire baisser les coûts de la santé. Alors pourquoi ne voit-on pas leur effet sur nos factures de primes ? C'est le sens du texte que j'ai déposé en juin dernier « pour une plus grande transparence, d'équité et de proportionnalité dans les coûts de la santé ».

Différentes études soulignent de manière récurrente l'absence de corrélation entre l'évolution des coûts de la santé et des primes d'assurance. Les différentes mesures successives de contrôle des coûts telles que l'introduction de la clause du besoin, la suppression de l'obligation de contracter ou les nombreuses coupes tarifaires, n'ont eu que jusqu'à présent des effets limités sur la hausse des primes de l'assurance maladie.

Dans mon texte, co-signé par des élu-e-s de tous les groupes parlementaires, je demande donc au Conseil fédéral de présenter un projet visant à modifier la loi sur l'assurance maladie (LAMal), afin que lors de l'introduction de mesures – mêmes temporaires – visant à réduire les coûts de la santé, une répercussion proportionnée et systématique soit opérée dès l'année suivante sur les primes de l'assurance obligatoire de soin.

Afin de pouvoir garantir que les effets sur les primes à charge de l'assurance maladie soient effectivement en corrélation avec les mesures prises pour réduire les coûts, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) verrait par ailleurs son mandat de contrôle et de surveillance renforcé par la loi sur la surveillance de l'assurance maladie.

L'objectif de la motion doit être, d'une part, d'éliminer les mauvaises incitations et, d'autre part, de rétablir la confiance des payeurs de primes en objectivant le débat sur les coûts de la santé. Les effets des mesures décidées par les politiques doivent non seulement être plus transparents mais aussi être répercutés à la population selon le principe de proportionnalité et d'équité.

Jusqu'à présent, la contribution aux économies n'était quantifiée que par des estimations approximatives des coûts totaux. Le payeur de primes devrait être en mesure de bénéficier des mesures d'économie des coûts de la santé sur le montant de sa prime individuelle.

L'efficacité et l'efficacités des mesures d'économie ainsi que leur impact sur les primes de l'assurance maladie pourront ainsi être vérifiées, de sorte que la population dispose d'une base de décision plausible avant de recourir aux services de santé.

La bataille contre l'augmentation des coûts de la santé doit s'opérer de manière transparente pour que l'ensemble des acteurs – assureurs, assurés et prestataires de soin – puissent opérer de manière responsable et ainsi contenir la spirale des coûts.



Tamedia

Tamedia ou les tribulations d'un marchand de papier



Pablo Garcia Herrera,
Assistant politique
du Centre Genève

Ce mardi 27 août 2024 restera bien comme « une journée noire pour la presse ». Si la chronique d'une mort annoncée de la presse écrite a été égrainée à travers la triste succession de licenciements et de disparitions de titres auxquelles les Suisses ont assisté, impuissants, au long des vingt dernières années, l'annonce abrupte et violente de Tamedia a sonné comme un coup de tonnerre dans un ciel d'été. Cette restructuration, par son ampleur et ses répercussions profondes sur le paysage médiatique romand, a ouvert les yeux sur l'impérative nécessité d'agir pour conserver une presse locale, pluraliste et diversifiée en Suisse romande et particulièrement à Genève.

En biffant près de 290 emplois dont 90 postes de journalistes dans ses rédactions, le groupe Tamedia n'a pas seulement mis en péril les ressources humaines nécessaires pour offrir un travail d'investigation et d'information vérifié, recoupé et sourcé, il a également préparé la contraction de l'offre médiatique romande à moyen terme. En choisissant de concentrer sa stratégie économique autour de quatre titres de référence dont un seul romand, le plus grand groupe de presse de notre pays fait peu de cas d'une presse régionale qui a toujours rythmé la vie sociale, politique et culturelle en Suisse romande.

La preuve de cet attachement des Romands à leur presse régionale n'est pas à chercher très loin puisque le 13 février 2022, les Genevois et les cantons romands acceptaient à plus de 56% le train de mesure de soutien à la presse qui demandait une participation financière publique de 150 millions de francs pour sauvegarder les médias du pays.

Au-delà de l'identification presque affective qu'une communauté peut avoir envers son média local, nos concitoyennes et concitoyens ont clairement conscience qu'une presse libre, impartiale mais aussi diverse dans ses opinions est un bien essentiel et indispensable au bon fonctionnement d'une société démocratique, libérale et pluraliste dont le système de décision direct repose entièrement sur l'accès à une information fiable et aux débats d'idées.



La presse n'est pas une marchandise comme une autre dont on décide le sort sur un bilan comptable. Car sa disparition a un prix plus élevé que la somme des pertes et des bénéfices : c'est prendre le risque d'une information (ou d'une désinformation) uniformisée, formatée et monopolisée.

Cette journée noire de la presse appelle la mobilisation de chacune et de chacun, des lecteurs, des journalistes, des élus afin de se concerter et trouver une sortie de crise.

Lors de la session d'août du Grand Conseil, les députés du Centre ont fait voter une résolution demandant au Conseil d'État d'étudier la création d'une fondation de droit privé en charge de la reprise future de la *Tribune de Genève* et d'en assurer le financement.

Notre canton connaît déjà des constructions similaires avec des titres comme *Le Temps* qui est détenu par la Fondation Aventinus ou encore *Le Courrier* qui est édité par la Nouvelle association du Courrier (NAC), une association à but non lucratif.

En droit suisse, la fondation dite « actionnaire » peut détenir une ou plusieurs entreprises et poursuivre des buts économiques (ex. assurer la pérennité de l'entreprise, sa marque, ses valeurs) et des buts idéaux (ex. utiliser les dividendes pour financer des projets d'intérêt général ou philanthropiques). La fondation « s'appartient à elle-même », c'est-à-dire qu'elle ne doit de comptes ni à son fondateur (qui se dessaisit de ses actions de l'entreprise offertes à la fondation), ni à des actionnaires, ni à ses donateurs privés ou publics. Cela garantit, dans le cadre d'un média, une grande liberté éditoriale puisque le comité de fondation (composé de membres non-rémunérés) agit pour maintenir le financement du titre mais ne peut, dans le même temps, siéger au sein de la direction de l'entreprise, créant ainsi un « mur » étanche accordant une large marge de manœuvre pour le titre de presse.

Dans un monde alimenté par les réseaux sociaux et son flot de désinformation, de manipulations et de contre-vérités biaisées, nous devons protéger une presse qui contextualise, analyse et enquête l'actualité afin d'offrir une information impartiale et factuelle. C'est un bien commun qui fait œuvre de salut public et le plus sûr héritage que nous pourrions passer aux jeunes générations qui seront encore plus exposées à l'influence de l'instantané et du divertissement médiatique.



Alice Ecuillon,
décédée le
mercredi 19 juin
2024, à l'âge de
98 ans.

Chère Alice,

Ainsi, après 98 ans d'une vie pleine d'événements heureux, mais aussi de certains qui ne l'étaient pas, tu nous as quittés, le 19 juin 2024, à 98 ans, laissant une empreinte sur notre parti qu'aucune, aucun d'entre nous ayant collaboré avec toi n'oubliera.

Nous avons commencé notre collaboration en 1991, étant tout deux candidat-es du PDC (nom de l'époque !) au Conseil municipal (CM) de la Ville de Genève et avons été élu-es.

Tu venais d'entrer « en retraite » (quel mot !), ayant terminé ta mission de cheffe sage-femme de la Maternité. La Tribune t'avait rendu hommage, évoquant le nombre d'enfants (des milliers !) nés durant le temps de ta mission.

En bref : ta carrière politique : tu as été conseillère municipale durant 12 ans, de 1991 à 2003. Auparavant, en 1986, tu avais « testé » le CM durant une année. Au cours des 3 législatures au CM, tu as présidé plusieurs commissions, été élue au Bureau, puis vice-présidente et présidente le 2 juin 1999. Durant ces mêmes 12 ans, au sein du parti, tu as été présidente du PDC de la Ville de Genève, cheffe du groupe au CM et – je le souligne – parfaite militante et personne de référence.

Afin de mieux te faire connaître, je choisis de te laisser la parole en puisant dans le mémorial du CM, plus précisément du 2 juin 1999, premier jour de la législature.

Ce jour-là, tu as prononcé 3 discours : en tant que doyenne pour l'ouverture de la séance (Pierre Maudet était le benjamin), puis en tant que doyenne et, élue présidente, en tant que telle. Alors chef de groupe, j'avais présenté ta candidature à la présidence au nom du parti.

En ouvrant la séance, tu avais relevé que le nouveau Conseil administratif n'était pas monocolore mais unisexe (hommes !).

Dans tes propos de doyenne, tu avais évoqué le juste comportement que devaient avoir les membres du Conseil, en dépit des divergences. Je cite :
« Dans cette salle, vous aurez des adversaires politiques, non des ennemis, vous vous ferez même de nouveaux amis, c'est en tout cas ce que je vous souhaite. Si vous vous sentez agressifs sans raison valable, faites le tour de la cour plusieurs fois en courant et tout ira mieux. Sachons toujours raison garder, sachons laisser les choses à leur juste place, ne perdons pas de vue l'intérêt général. Même si vos vœux ne sont pas exaucés sur-le-champ, même si des échanges peuvent parfois être vifs, vous ne reculerez que pour mieux sauter. Je souhaite que vous retiriez de grandes satisfactions de votre mandat d'élus et d'élues et que vous sachiez contenir votre envie de parler pour parler. Evitons les débordements verbaux qui peuvent choquer malgré leur sincérité. »

Enfin, alors présidente, tu avais insisté sur le but du CM : *« Améliorer le sort de vos concitoyens dans l'intérêt général, dans leur vie de tous les jours, afin de leur apporter une part de bonheur, leur faciliter la vie : en apparence des choses banales, en vérité, des choses essentielles. »*

Chère Alice, merci pour ton action, reçois notre reconnaissance. Puisse-tu, d'où tu es, nous inspirer afin que notre action politique permette à toutes et tous d'aller vers le mieux !

Robert Pattaroni

Pour un portrait de ta personnalité : je passe la plume à Alexandra Rys.

Alice était l'incarnation de la maîtresse femme. Lorsque j'ai été présentée à elle pour la première fois, lors d'une kermesse du parti cantonal, j'avais noté que l'ami qui s'était fait l'entremetteur, d'un naturel plutôt rieur, avait un ton grave et respectueux pour faire les présentations et j'en avais naturellement déduit que Mme Ecuillon était une femme qu'il valait mieux ne pas contrarier. Si cette conclusion s'est avérée juste (je me souviens d'un dîner de groupe à la pause du CM lors duquel Alice, d'une opinion opposée à celle d'un autre élu du groupe, avait quitté la table), nous sommes rapidement devenues amies, voire complices. J'ai toujours pensé qu'Alice avait une grande capacité à comprendre les gens et les situations et je m'en suis longtemps remis à son jugement politique. Sa vitalité était impressionnante et ses engagements auprès de diverses associations, nombreux. Mon parcours politique lui doit beaucoup.

Alexandra Rys

le déménagement en douceur



BALESTRAFIC

Certifié **Charte** Qualité
AGED
2011

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Imprimerie
multicolor

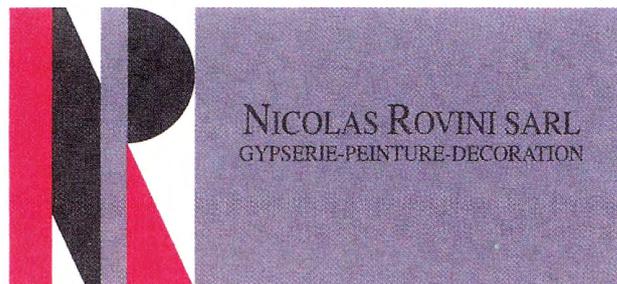
impressions vivantes

via monnet 6 | 1214 Vernier | www.multicolor.ch
022 794 36 71 | 079 407 92 16 | info@multicolor.ch

BR Barthélémy Roch
Gestion immobilière
Fiduciaire

Barthélémy Roch

F.I. Fides Immo Sarl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch



19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32 54 - rovini@bluewin.ch

Soutenez Le Centre!

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.

Vous contribuerez ainsi à aider Le Centre à porter ses idées et valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement !

